

Bureau national
23 rue boualem zeriati Belfort
El-Harrach ALGER
Télé Fax: 021 52 03 72
Email: snapap-_snata@yahoo.com
www.maisondessyndicats-dz.com
Alger le 19/02/2012
Mail : Fouad.hassam@hotmail.fr

23

الهاتف / الفاكس 021 26 67 79
Email: snapap_snata@yahoo.com
www.maisondessyndicats-dz.com

COMMUNIQUE

Alexandra : «la petite prisonnière de Gdyel» devant le juge.



Agée à peine d'un mois, Alexandra Kamguia, risque une expulsion vers les frontières Algéro-maliennes dans les jours qui suivront le délibéré du procès qui s'est tenu hier le 19 février 2012 au tribunal d'Oran.

La séance était assez choquante. La maman, Anne Marie Ngombie, une camerounaise accusée d'immigration illégale, se présente devant le juge, dans ses bras un tout petit bébé en pleurs, bien couvert contre le froid glacial de cette matinée.

Le juge ne supportant pas les cris déchirants de l'enfant, demanda à ce que la prévenue quitte le déroulement du procès, laissant sa défense à ses quatre avocats.

Alexandra Kamguia, une petite fille subsaharienne née le 21 janvier 2012, passe depuis le 25 du même mois, ses premiers jours de sa vie dans les dortoirs de la prison des femmes de Gdyel, une commune située à 20 km de la ville d'Oran. La maman ne parlant pas l'arabe et loin d'être une délinquante, passe des moments très difficiles avec son enfant dans une cage pleine d'incarcérées avec une situation sécuritaire des plus déplorable. Le bébé est menacé quotidiennement de mort, notamment les nuits, lorsqu'elle se met à pleurer.

Le procès était prévu initialement le 29 janvier 2012. Reporté sur la demande de Maître Djedid, avocat de la LADDH de Tlemcen, pour exiger la présence d'un interprète comme l'exige la loi, il s'est tenu hier le 19 février. Contrairement aux autres procès réservés aux subsahariens, le procès d'Anne Marie Ngombie a duré environ quarante minutes, grâce à la perspicacité de sa défense, qui a axé sa plaidoirie sur le contenu des textes internationaux que l'Algérie a ratifiés, principalement celui relatif à la convention des droits de l'enfant. En effet, c'est la présence de ce bébé qui a fait que cette affaire est loin de ressembler aux autres procès expéditifs que l'appareil répressif réserve aux gens de couleur. Le magistrat qui s'est habitué les yeux fermés à juger les affaires d'immigration clandestine de subsahariens sans prendre la peine de les regarder dans le blanc des yeux, a trouvé lors de ce procès toutes les difficultés devant la défense pour clore le dossier.

Le SNAPAP considère qu'il n'y a pas lieu d'appliquer dans toute sa rigueur la loi relative à l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire national, à l'encontre de ce bébé. On saura en date du 26 février prochain, lors du délibéré, si le juge de confession musulmane va faire preuve d'humanisme et de bonté envers ce bébé chrétien, où bien au contraire, il va le condamner tout comme sa maman et leur infliger l'abominable expulsion de 2400 km vers Tamanrasset, pour les entasser avec les centaines de subsahariens qui crèvent dans les commissariats de cette ville, qui historiquement maltraite les noirs africains.

P/ Le Président du SNAPAP
Le chargé du Dossier Migration.
Fouad HASSAM